

## Pour une médecine du travail des enseignants

Les enseignants sont les seuls (ou presque!) salariés à être exclus de ce service de suivi de la santé du personnel. Les employés des impôts ont droit à un contrôle tous les cinq ans, les agents territoriaux chaque année ou tous les deux ans.

Les fonctionnaires en contact régulier avec les enfants et les adolescents, sont écartés de ce système permettant un dépistage rapide de certaines maladies cardiaques, pulmonaires, auditives, etc.

D'où vient cette ségrégation ? Peut-être d'une époque où les remboursements relatifs à la santé étaient encore corrects et où les enseignants passaient pour des gens nantis, capables de se payer des visites régulièrement ! Il en est tout autre aujourd'hui avec les frais de médecine qui connaissent une inflation. Alors que le prolongement des carrières va conduire nos collègues à des difficultés quotidiennes dans la tenue des classes !

Il est quand même étrange que cette question primordiale soit rarement évoquée dans les discussions syndicales !

Gérard Lemaitre, lycée Jacquard, Caudry